**842 Colère à Saint-Ouen après l’annulation d’une projection sur le procès Charlie Hebdo**

Initiée par le Printemps républicain, la projection, ce soir, du documentaire « *Dieu peut se défendre tout seul* » a été annulée sans raison évidente à Saint-Ouen. Par Jean-Luc Wachthausen. Publié le 09/07/2025 à 16h33



La projection ce soir, à Saint-Ouen du film-documentaire Dieu peut se défendre tout seul, qui retrace le procès de l'attentat contre Charlie Hebdo et la plaidoirie de l'avocat Richard Malka, a été annulée dans un mail par la direction de la salle privée Commune image. Le Printemps républicain, la Licra, le Comité Laïcité République et Vigilance Collèges Lycées, qui en font la promotion, l'ont appris par un communiqué et ont dénoncé « *un profond mépris, et pour le public, et pour les organisateurs* ».

Raison invoquée par la direction de Commune image (Groupe SOS) dans un communiqué : « *Notre charte d'accueil interdit la tenue de manifestation à caractère politique […] Cette annulation est indépendante de la qualité artistique du film ou du message qu'il porte. Commune image accueille régulièrement des œuvres engagées, à son attachement à la liberté d'expression, au débat d'idées et à la diversité des points de vue […]. Il s'agit d'une erreur dans l'application de notre politique interne : notre charte prévoit que les lieux et équipes de Commune image ne peuvent être mobilisés à titre gracieux pour des événements portés par des mouvements politiques, afin de garantir notre indépendance* ».

**« Quand la gauche déserte, c'est la droite républicaine qui est présente »**

Réponse du Printemps républicain par la voix de sa présidente Marika Bret, ex-DRH de Charlie et ancienne compagne du dessinateur Charb : « *Une réaction aussi tardive interroge sur les réels motifs de la direction, qui contribue de fait à la banalisation de la lâcheté et répond positivement, qu'elle le veuille ou non, à l'injonction faite par les fossoyeurs de nos libertés*. » Pour la promotion de cette soirée, tout était organisé depuis le 15 mai, date de l'accord de la salle de Saint-Ouen.

« *On a beaucoup travaillé auprès des habitants de Saint-Ouen pour annoncer la diffusion de ce film et tout s'est arrêté brutalemen*t, déplore Marika Bret. *Je tiens beaucoup à ce film qui permet un dialogue, un échange, ce sur quoi on est d'accord, et ce sur quoi on n'est pas d'accord. Mais moi, franchement, ce qui me navre, vraiment, franchement, sincèrement, c'est cette situation où, quand la gauche déserte, et bien voilà, c'est la droite républicaine qui est présente*. »

De son côté, Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, s'est dit, dans un tweet, « *scandalisée de la censure du film* Dieu peut se défendre tout seul *qui retrace l'engrenage des lâchetés ayant mené aux attentats islamistes de janvier 2015* ». Elle est prête à projeter le film dans l'Auditorium du conseil régional d'Île-de-France, situé à Saint-Ouen. Le documentaire devrait être reprogrammé en septembre.

Pas de réaction du côté du distributeur *L'Atelier distribution*, qui se contente d'octroyer les droits de diffusion aux salles de cinéma qui en font la demande.

**« Le film est toujours d'actualité »**

En revanche, la réalisatrice Isabelle Cottenceau déplore cette annulation. « *Le film est toujours d'actualité,* souligne-t-elle auprès du Point, *parce qu'il y est question des lâchetés des uns et des autres, de l'engagement des journalistes de Charlie et de leur avocat Richard Malka. Il rappelle ce qu'est la liberté d'expression, pourquoi des gens sont morts en son nom et qu'il faut les respecter dans leur combat. Cela fait dix ans aujourd'hui et on devrait ne plus avoir à se battre sur ce terrain de la liberté d'expression. Pour le reste, je suis ravie que mon film existe sans moi, défende la laïcité qui n'est ni de droite ni de gauche, et remplisse sa mission d'outil pédagogique à l'adresse des lycéens et auprès des associations*. »

Ce n'est pas la première fois que le documentaire suscite des remous. En janvier dernier, le cinéma *L'Univers*, situé dans le quartier populaire de Moulins à Lille, après un accord de principe, avait annulé la soirée, invoquant des raisons de sécurité. Xavier Bertrand, président des Hauts-de-France, avait accueilli le film au siège de la région, à Lille.

Conçu autour de la plaidoirie de Richard Malka, avocat historique et membre à part entière de Charlie Hebdo depuis 1992, ce documentaire pertinent et émouvant est centré sur le procès Charlie, ouvert le 2 septembre 2020, et revient notamment sur l'époque où politiques et intellectuels n'étaient pas Charlie et se pinçaient le nez face aux unes « *blasphématoires* » du journal.

Auteur du *Droit d'emmerder Dieu* (Grasset), Richard Malka prêche pour la liberté d'expression et la défense de la laïcité. Ce qui apparemment dérange toujours et fait peur aux frileux.